



Angers, le 12 septembre 2022

## **Angers désignée « Meilleure commune pour la Biodiversité » 2022 dans la Catégorie des villes de + de 100 000 habitants**

La 11<sup>ème</sup> édition du concours « Capitale française de la Biodiversité - Thème Paysage & Biodiversité » récompense Angers au titre des villes de + de 100 000 habitants.

Ce concours a pour objectif d'identifier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques des collectivités en faveur de la biodiversité, et d'élire les meilleures collectivités au vu du thème de l'année : « Capitale française de la Biodiversité » pour l'édition 2022.

*« A Angers, nous croyons au paradigme des solutions fondées sur la nature : une vision qui considère que la nature est pourvoyeuse de solutions face aux nombreux défis climatiques que nous devons relever. Notre travail, au quotidien, est de donner corps à cette conviction. C'est pour cette raison que je me félicite de l'obtention de ce nouveau prix qui récompense nos efforts », souligne Jean-Marc Verchère, Maire d'Angers.*

### **A Angers, le choix d'une politique globale de préservation et de développement de la biodiversité**

*« Nous avons intégré, depuis de nombreuses années, les enjeux de biodiversité et de paysage dans la construction de notre politique de nature en ville. L'adoption [du schéma directeur des paysages angevins 2019-2025](#) et du [Plan Nature en ville 2021-2025](#) en sont la preuve », souligne Hélène Cruyppenninck, Adjointe à l'environnement et à la nature en ville.*

*« La Ville d'Angers mène depuis plusieurs années des actions pérennes en faveur de la biodiversité, en particulier sous l'impulsion de sa Direction Parcs, Jardins et Paysages. Sa démarche en faveur de la nature en ville se traduit notamment par l'amélioration de la connaissance du grand public mais aussi du personnel en mettant en place et en incitant à une gestion écologique des espaces urbains. Le thème du végétal et du paysage est structurant au sein de la municipalité, et par ailleurs fortement transversal entre les différentes directions. Souvent plébiscitée au classement des villes les plus vertes de France par l'UNEP, Angers s'appuie sur un héritage et savoir-faire dans le domaine de l'horticulture et du paysage. Sans renier ses traditions, la ville a su faire évoluer ses pratiques et sa vision au regard des enjeux de biodiversité et adopte une approche plus naturaliste dans la conception et la gestion des espaces végétalisés, en partenariat avec les associations et les structures locales compétentes en écologie urbaine », peut-on lire dans le rapport produit par les organisateurs du concours à l'issue de la visite de terrain réalisée à Angers le 5 mai dernier.*

## Le Grésillé, une forêt urbaine en plein cœur de ville

D'une superficie de plus de 3 hectares, la forêt urbaine du Grésillé est le 1<sup>er</sup> site d'accueil d'un vaste programme de déploiement de forêts urbaines ; une autre illustration de la capacité de la Ville d'Angers à tenir compte des enjeux du réchauffement climatique dans l'aménagement de son territoire. Vivier de biodiversité, captation carbone, îlot de fraîcheur : les bénéfices de la présence de toujours plus de nature en ville ne manquent pas.

*Au Grésillé, « la palette végétale arborée et arbustive a été réalisée avec la mise en œuvre de jeunes plants d'essences végétales locales adaptés au site et au sol en place. Cette forêt urbaine n'a pas été conçue comme une forêt de rendement dans la technique de composition et de plantations. Elle est parcourue de cheminements et de sentiers permettant la promenade et renforçant le lien entre le haut et le bas du site. Une transition entre la forêt et des parcelles de jardins partagés a été aménagée notamment au travers de la création de lisières incluant des arbres et arbustes comestibles », souligne le rapport.*

Cette politique de nature en ville se fait en embarquant tous les Angevins ; une démarche appréciée par les évaluateurs : *« des animations pédagogiques ont été réalisées auprès de classes de primaires du quartier autour de l'arbre en ville et de la forêt, dès la 1<sup>ère</sup> année de plantation, ainsi que des plantations avec les habitants et riverains au moment du temps fort inaugural. Une concertation avec les habitants et les partenaires ; le travail de concertation a permis d'imaginer une végétation par strates, adaptée au dénivelé du site, avec une forêt haute, une forêt basse, des landes et une allée fruitière ».*

## La mise en place d'un inventaire participatif des arbres remarquables

Autre action qui a permis à Angers de se distinguer auprès du jury : la réalisation d'un inventaire participatif de ses arbres remarquables.

*« Un inventaire participatif des arbres remarquables a été mis en place afin de compléter la connaissance des arbres remarquables présents au sein de la Ville d'Angers, de renforcer leur protection dans le PLUi, de tester une méthode et un outil de repérage participatif (10 conseils de quartier sollicités et associations volontaires) et de communiquer autour de l'arbre remarquable et de son rôle dans la ville » peut-on également lire dans le rapport du jury.*

*« Un rapport et une fiche spécifique sont rédigés pour chaque arbre retenu comme arbre remarquable au sens de la définition du PLUi. Au total, 403 arbres remarquables ont été inscrits au PLUi sur la commune d'Angers, contre 88 antérieurement, (ce qui porte le total à 759 sur ALM, contre 342 antérieurement en ajoutant les 9 arbres ajoutés également sur les autres communes). Cela entraîne le renforcement des règles et offre donc une meilleure protection de ces arbres, et une modification d'autres composantes végétales (à la hausse) découlant directement de cette démarche », rappelle le rapport.*

Pour toute demande d'information : [relations.presse@ville.angers.fr](mailto:relations.presse@ville.angers.fr)